

Établissement :
Lycée Vaucanson
1 rue Védrines
37081 TOURS cedex 2

N° de page : 1

Procès verbal
de la séance du conseil
d'administration 06
février 2023

Date : 06 février 2023 heure de début : 18h15 heure de fin : 20 h00

Présidence : Anne Souillot, proviseure

Secrétariat : Eric Boigegrain, représentant des parents d'élèves.

Membres présents :

Administration (5) : Mme Anne Souillot, proviseure ; Mme Isabelle Houel le Guiner, proviseure adjointe; M. Guillaume Aveline, adjoint gestionnaire; Mme Murielle Bennevault, CPE ; Mme Patricia Duchene, Directrice déléguée aux formations professionnelles ou technologiques,

Représentant des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé (1) : M. Patrick Murihano,

Représentants des parents d'élèves (5): Mme Sylvie Michelet, M. Eric Boigegrain, Mme Sophie Girodeau, Mme Bérangère Cailleau-Michel, Mme Marie Courtillat

Représentants des élèves (3) : M. Clément Bonnard, Mme Rose Gerbault, M. Lucas Mareuil,

Représentants des personnels enseignants et d'éducation (7) : Mme Erika Malhaire-Sainty, J. Veron, Mme Dominique Meslin, M. Bertrand Pelletier, Mme Mathilde Perry, M. Olivier Taste, M. Xavier Toulzac,

Personnalité qualifié (1) : M. Yves Raigneaud

Représentants du Conseil Régional (0) :

Représentants de Tours Métropole (0) :

Nombre de membres présents à l'ouverture de séance : 22 administrateurs

Ordre du jour

N° et nature des chapitres traités	Nombre de feuilles	Réservé à l'administration
<u>L'ordre du jour est le suivant :</u> 1) adoption du compte rendu du CA du 29 novembre 2022 (en ligne sur www.vaucanson.org) <u>Préparation de rentrée :</u> 2) Structure et répartition de la DHG (Dotation Horaire Globale) <u>Projets pédagogiques :</u> 3) Convention Möbius 4) Sorties pédagogiques 5) informations diverses 6) questions diverses		

La présidente,
Anne Souillot

Le secrétaire,
Eric Boigegrain

Transmis à :

Date :
La cheffe d'établissement

Procès verbal
de la séance du conseil
d'administration
du 06 février 2023

Compte-rendu des thèmes traités	Réservé à L'administration destinataire
<p>En préambule, 2 points supplémentaires seront présentés dans la Partie Budgétaire :</p> <ul style="list-style-type: none">• contrat collecte du courrier avec la poste• prélèvement sur le fond de roulement <p>Le conseil d'administration du 31 janvier 2023 n'ayant pu se tenir, car le quorum n'a pu être atteint en raison des grèves liées à la réforme des retraites, un conseil d'administration exceptionnel a été organisé le 06/02/2023.</p> <p>Mme Souillot tient à préciser qu'elle a dû transmettre la proposition de structure et de répartition de la DHG au rectorat car le délai était fixé au 02/02/2023. Elle a demandé un délai supplémentaire, en raison du report du conseil d'administration prévu initialement le 31/01/2023. Mais cela a été refusé.</p> <p>Aussi, le vote de ce jour ne sera certainement pas pris en considération par le rectorat. Toutefois, la proposition transmise au rectorat correspond à ce qui avait été travaillé avec les professeurs lors des 2 conseils pédagogiques organisés par l'équipe de direction.</p> <p>1°) Adoption du compte rendu (CR) du Conseil d'Administration (CA) du 29 novembre 2022</p> <p>Il n'y a pas de remarque sur ce CR.</p> <p style="text-align: center;">Le CR du CA du 29 novembre est adopté à l'unanimité</p> <p><u>Préparation de la rentrée</u></p> <p>2°) Structure et répartition de la DHG</p> <p>Mme Souillot rappelle les principes de la DHG. La DHG correspond au nombre d'heures que le rectorat paie aux lycées pour rémunérer les professeurs du lycée. Elle inclut également les professeurs en classes préparatoires. Un poste à temps complet est de 18h/semaine pour un professeur certifié et de 15h/semaine pour un professeur agrégé. Elle correspond au nombre d'heures par semaine toutes disciplines confondues, réparties selon un nombre d'heures total dont des heures postes (HP), soit 1616 heures et des heures supplémentaires (HSA), soit 201,67 heures.</p> <p>Si la dotation accorde moins d'heures rémunérées qu'il n'y a de professeurs, cela entraîne des suppressions de postes. A cela s'ajoutent des variables d'ajustement notamment les compléments de services et les heures supplémentaires.</p> <p>La répartition de cette DHG est réalisée en fonction de la structure (nombre de divisions).</p> <p>Pour effectuer les calculs nécessaires à la réalisation de la répartition, l'établissement se base sur les estimations d'effectifs afin d'ajouter la structure, ainsi que sur les estimations de choix de spécialités de première et de terminale.</p> <p>L'objectif de la répartition est d'arriver à 1817,67 heures/postes ce qui correspond à la dotation du rectorat.</p> <p>L'exercice qu'il convient de réaliser est de ventiler les heures et il n'est pas possible de modifier les HP et les HSA. La difficulté est de rentrer dans l'exercice demandé. Il n'est pas demandé de se prononcer sur le volume de la DHG proposée par le rectorat.</p> <p>La structure projetée par le Rectorat pour la rentrée de septembre 2023 est la suivante :</p>	

**Procès verbal
de la séance du conseil
d'administration
du 06 février 2023**

	Année 2022-2023	Année 2023-2024	Variation								
Classe de 2^{de}	12	12	0								
Classe de 1^{re}	9 générales + 3 STI2D	8 générales + 3 STI2D	-1 générale								
Classe de Terminal	8 générales + 2 STI2D	8 générales + 3 STI2D	0								
<p>Pour les classes BTS et Préparatoires Grandes Écoles, il n'y aura pas de changement.</p> <p>En cas d'évolution des effectifs d'ici la fin de l'année scolaire, un point sera fait sur le nombre de classes.</p> <p>Le tableau de répartition de la DHG remis en séance (voir pièce jointe) est expliqué par Mme Souillot. Ce document présente au CA l'attribution faite des 1 817,67 heures «données» par le Rectorat au Lycée Vaucanson pour l'année 2023-2024 par semaine toutes matières confondues.</p> <p>Ce volume inclut des heures de cours et des pondérations. Ces dernières sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 h de cours en seconde = 1 h payée donc une pondération de 0 • 1 h de cours en 1^{ere} ou terminale = 1,1 h payée donc une pondération de 0,1 • 1 h de cours en BTS = 1,25 h payée donc une pondération de 0,25 • 1 h de cours en prépa = 1,5 h payée donc une pondération de 0,5 <p>La répartition de la DHG est la suivante :</p> <table style="width: 100%; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;"></th> <th style="width: 35%; text-align: center;">DHG</th> <th style="width: 35%; text-align: center;">Dont HP</th> <th style="width: 10%;"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Année 23-24</td> <td style="text-align: center;">1 817,67</td> <td style="text-align: center;">1616</td> <td style="text-align: center;">Dont HSA 201,67</td> </tr> </tbody> </table> <p>La répartition est faite par la direction sur les ressources humaines du lycée. Elle se décompose en heures-poste (HP=1 616 h) et heures supplémentaires à l'année (HSA=201,67).</p> <p>La ventilation de ces heures peut amener aucun changement, des créations voire des suppressions de postes, ou des partages entre établissements. Il est expliqué également que certaines situations de professeurs comme les temps partiels peuvent empêcher de faire des heures supplémentaires.</p> <p>La direction explique que les volumes HP et HSA ne sont pas soumis au vote, ils sont imposés par le Rectorat.</p> <p>L'apport correspond aux supports d'enseignants au lycée au 1^{er} septembre 2023 (temps plein et partiel).</p> <p>Ainsi, le tableau de la DHG présente les arbitrages choisis par la direction dans ces conditions et travaillés durant 2 conseils pédagogiques.</p> <p>Il est expliqué que plusieurs variations seront absorbées par des postes partagés entre plusieurs établissements (Choiseul, Ronsard, Descartes...), des fermetures de postes non pourvus, les départs en retraite de certains, des changements demandés d'académie...</p> <p>Des ajustements seront réalisés une fois la totalité des vœux des élèves de seconde récupérés, le nombre de personnes avec la langue des signes, et le résultat des conseils de classe pour le passage en général ou technologie pour les spécialités. Ainsi, des ajustements pourront être faits en juin.</p> <p>En conclusion : fermeture de 2 postes en lettres classiques, fermeture d'un poste support de la coordination de l'ULIS, ouverture d'un poste en physique et ouverture d'un ½ poste en sciences de l'ingénieur.</p> <p>Les représentants des professeurs font plusieurs remarques sur cette répartition :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pas de motion comme l'année passée ; 					DHG	Dont HP		Année 23-24	1 817,67	1616	Dont HSA 201,67
	DHG	Dont HP									
Année 23-24	1 817,67	1616	Dont HSA 201,67								

**Procès verbal
de la séance du conseil
d'administration
du 06 février 2023**

- explication aux représentants des élèves que les votes positifs ou négatifs des propositions présentées n'auront aucun impact ; la Direction explique que le planning du rectorat nécessite une remontée au 2 février au plus tard. La grève nationale a décalé le dernier CA, il n'y aura pas d'autres propositions de DHG ;
- regrette que la répartition soit déjà remontée au rectorat ;
- le vote en février sur les bases d'une situation hypothétique ;
- déplore que le rectorat reste sur une position d'effectif de classe à 35 élèves pour le calcul de la structure.
- pas d'heures de groupe pour les spécialités ; la direction précise que cela dépend des spécialités ;
- rappel de la clause de revoyure en mai/juin après le choix définitif des spécialités ;
- concurrence entre disciplines et spécialités. Un débat a lieu entre les professeurs et la direction ;
- déplorent la disparition des options ;
- les difficultés sur des cours spécifiques comme la NSI.

Mme Souillot précise que si le conseil d'administration vote contre, le rectorat prendra le choix de la direction.

Une suspension de séance de 5 minutes est demandée par les professeurs pour échanger avec les parents d'élèves et les représentants des élèves.

Le vote se fait à main levée.

Passage au vote : **“Votez-vous pour la proposition de structure présentée par le Rectorat ?”**

Oui : 7

Non : 0

Abstention : 15

VOTE FAVORABLE validant la proposition de structure

Passage au vote : **“Votez-vous pour la proposition de répartition de la DHG ?”**

Oui : 7

Non : 0

Abstention : 15

VOTE FAVORABLE validant la proposition de DHG

Projets pédagogiques

3°) Points subventions

Convention MOBIUS

Travail d'ateliers et réalisations de représentations sur le consentement les 12 et 13 janvier 2023.

Convention adressée tardivement par la compagnie MOBIUS.

VOTE FAVORABLE à l'unanimité validant la convention

Sortie pédagogique au Centre Nucléaire d'Avoine le 7 mars 2023, pour les 611 et 613

Coût total 583,5€ pour les bus avec une participation proposée de 5€/élève.

VOTE FAVORABLE à l'unanimité validant le budget et la sortie

Procès verbal
de la séance du conseil
d'administration
du 06 février 2023

Sortie CNRS et musée de la biodiversité à Orléans le 4 avril, pour la 603 et 4 élèves de 608

Coût total 355,55€ pour les trains et tramway avec une participation proposée de 5€/élève.

VOTE FAVORABLE à l'unanimité validant le budget et la sortie

Sortie BIO3 Institute à l'université de Tours le 7 avril 2023, pour les 601, 604, 605 et 608

Prise en charge pour les élèves sans abonnement fil bleu bus sur la métropole. Un échange a lieu sur la prise en charge et les solutions pour Fil Bleu.

VOTE FAVORABLE à l'unanimité validant le budget et la sortie

Conférence avec une Voyageuse Danseuse de l'université de Tours, pour les 1ères HLP (histoire, littérature, philosophie)

Coût total 140€ sur le budget du lycée.

VOTE FAVORABLE à l'unanimité validant le budget et la sortie

Promenades sociologiques sur Paris le 25 mai 2023 pour les élèves de Terminale SES

33 élèves plus 2 accompagnateurs pour un budget de 1407€ avec une participation proposée de 40,20€ par élève.

Coût total 140€ sur le budget du lycée.

VOTE FAVORABLE à l'unanimité validant le budget et la sortie

Intervention d'un sociologue Mobilité sociale et Trajectoires improbables, 1ère et Terminale SES

98 élèves pour 150€ (déplacement de l'enseignant)

VOTE FAVORABLE à l'unanimité validant le budget et la sortie

4°) Points Contrat et Finances

Contrat avec la poste

Actuellement le contrat courrier avec la poste prévoit la livraison et la prise des courriers affranchis entre 8h et 9h chaque jour. En passant le contrat entre 10h et 13h30, le contrat passe de 1760€ HT à 1235€ HT.

Les services impactés par ce changement d'heures n'y voient aucun problème.

La direction tient à saluer le travail de Mme Katia Memeteau sur ce dossier.

VOTE FAVORABLE à l'unanimité validant le changement de

contrat

Prélèvement sur Fonds de roulement

Une demande de participation de la région pour un investissement important concernant les équipements sciences de l'ingénieur pour les BTS et CPGE a été réalisée en juillet dernier, pour un besoin total de 616046,70 €. La région, suite au travail de Mme Duchene, a reconnu le besoin. Elle propose un cofinancement à hauteur de 564716,28€ pour le renouvellement des machines, soit presque 92 %. Il reste donc 51330,42€ à la charge du lycée. L'investissement se fera sur 2 exercices.

Monsieur Aveline propose de prendre cette somme sur le fonds de roulement. Il explique que l'autonomie du lycée passerait ainsi de 80 à 58 jours, mais le résultat final de l'exercice 2022 n'est pas encore intégré et serait excédentaire (lié aux dotations complémentaires).

VOTE FAVORABLE à l'unanimité validant le cofinancement

présenté

5°) Questions diverses

Il est rappelé qu'un délai raisonnable doit exister entre la date du CA et la remise des questions des parents d'élèves afin de permettre à l'administration d'y répondre.

a) Questions des représentants l'équipe enseignante

Question 1 — Point sur le tableau de répartition des moyens par discipline.

La réforme rendant impossible la prévision des besoins au moins de janvier, et le rectorat attend la remontée du TRMD quel que soit le résultat du vote. Point échangé lors de la présentation de la DHG.

Question 2 — Abords du lycée.

Une visite de la conseillère municipale déléguée aux mobilités de la ville de Tours, Madame Armelle Gallot-Lavallee a été faite aux abords du lycée. Cette dernière a bien pris note des difficultés aux heures de pointes aux abords du lycée. Nous sommes en attente de son retour sur des solutions concrètes. Des policiers municipaux ont été vus autour du lycée en journée seulement.

Question 3 — Entretien du lycée.

Lors du dernier CA, le représentant de la région a pris note des problématiques de vétusté et des travaux d'isolation et d'infiltration nécessaires. Les professeurs font remonter des problèmes de température (14°) dans certaines classes. Monsieur Aveline présente le système de plateforme informatique d'incidents de la région. Les tickets sont faits, mais pas de retour à ce jour sur les problèmes remontés (fissures, infiltrations sur le toit terrasse...). Certains relevés ont été réalisés, mais pas de nouvelles depuis.

La personne contact est à la retraite et un recrutement est en cours à la région. Concernant les problèmes de douches pour l'internat, l'information n'a pas été remontée régulièrement. Un système de contrôle et de gestion est fait sur place. Un point sur la régulation sera fait.

Question 4 — Bilan de fonctionnement pédagogique.

Les professeurs demandent l'accès à des données statistiques comme les nombres d'absences, de passages à l'infirmerie et le taux d'orientation. La direction va rechercher l'information.

b) Questions des Parents d'élèves

Question 1 — Point sur la distribution des comptes rendus de classe et des bulletins via Pronote.

Désormais, les comptes rendus de conseils de classe et les relevés de notes ne seront distribués que par mail et Pronote. Les parents sans outils informatiques pourront demander l'impression des bulletins.

Question 2 — Point Pronote, contact des professeurs impossible ?

Une case n'était pas validée dans l'outil. La direction a contacté Pronote et cela est corrigé. Les professeurs rappellent également la possibilité de contact par le carnet de correspondance.

Question 3 — Demande d'accès aux moyennes par les élèves comme avant.

Les moyennes seront affichées par semestre. La direction demande d'arrêter de se fixer sur les moyennes. En effet, l'évolution des résultats de l'élève est plus importante que la moyenne. Certains élèves sont plus intéressés par le maintien à 10 ou l'atteinte d'un résultat satisfaisant les parents. La progression, ainsi que l'acquisition des compétences sont le plus important.

Question 4 — Point sur la semestrialisation.

Les résultats et l'avis sur la semestrialisation ne sera possible qu'à la fin de l'année scolaire.